

Les céréaliers désabusés face à la menace de 2 Mds€ de charges supplémentaires

© 17/04/2018 | 🧑 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Après 280 M€/an de charges induites par la suppression de la baisse de 7 points de cotisations sociales et du transfert de fonds du 1er pilier vers le 2e pilier de la Pac, l'AGPB chiffre à près de 2 Mds€ le coût potentiel pour les céréaliers de la suppression envisagée du glyphosate et des néonicotinoïdes, de la séparation de la vente et du conseil en matière de produits phytos et d'une hausse possible de la redevance pour pollutions diffuses. L'AGPB adresse une motion au ministre de l'agriculture pour « un juste retour à la raison » du Gouvernement.



L'interdiction, à terme, du glyphosate et des néonicotinoïdes entraînera, selon l'AGPB, un surcoût de 1,450 Mds€ pour les producteurs français de grandes cultures. (©Terre-net Média)

C'est par des estimations chiffrées que les céréaliers de l'AGPB veulent alerter le gouvernement sur leur situation. « Un an après l'élection présidentielle, le bilan est insoutenable », a expliqué leur président **Philippe Pinta** à la presse mardi 17 avril. Le représentant syndical a d'abord réitéré ses craintes quant à la suppression programmée du **glyphosate**. « Sans alternatives après 2021, le coût de cette suppression pour les 100 000 **producteurs de céréales, oléoprotéagineux et autres grandes cultures** sera de 950 M€ par an. » Et sans alternatives aux **néonicotinoïdes**, leur interdiction également envisagée par le gouvernement gonflerait la facture de 500 M€ annuels supplémentaires, selon le chiffre du syndicat.

Plus en détail, l'AGPB estime que la suppression des néonicotinoïdes engendrerait un surcoût de 27 €/ha en céréales à paille. Le surcoût est évalué à 130 M€ pour les betteraves, et de 70 M€ pour les oléagineux. Des chiffres « à affiner » précise le syndicat. « Ces suppressions de produits imposeront l'achat de produits plus onéreux, davantage de travail du sol, et plus globalement une remise en cause des pratiques sans labour. »

Alors que la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale reprend mardi 17 avril son examen du projet de loi issu des Etats généraux, les céréaliers s'alarment aussi des mesures qui y sont présentes.

Selon l'AGPB, la **séparation de la vente et du conseil en produits phytosanitaires** impactera financièrement les exploitations. « Le conseil annuel obligatoire coûtera 100 M€ aux céréaliers. Le conseil régulier sera aussi une charge supplémentaire de l'ordre de 300 M€, car la suppression des rabais, remises, ristournes ne permettra pas de faire baisser le prix des produits.

Par ailleurs, le syndicat ne voit pas comment les certificats d'économies de produits phytosanitaires pourront être mis en œuvre dans un cadre où le conseil et la vente sont séparés. « Les pénalités à la charge des producteurs s'élèveront à 40 M€. »

Dernière mesure qui désole les producteurs : la proposition d'une hausse de la **redevance pour pollution diffuse** pour financer le développement de l'agriculture biologique. « En estimant à 100 M€ la hausse annuelle envisagée pour financer le trou budgétaire du plan bio ainsi que le financement du conseil, la moitié de cette hausse serait à la charge des producteurs de grandes cultures. » « Ce n'est pas aux céréaliers de payer pour le développement de la biologique », a martelé Philippe Pinta.

« avons-nous un ministre de l'agriculture ? »

Bilan estimé des menaces financières qui pourraient peser chaque année sur les céréaliers : « plus de 2 Mds€ », dont 300 M€ déjà actés. « Comment fait-on, alors que le résultat moyen des céréaliers avant impôt et déduction faite des cotisations sociales n'est que de 900 M€ par an ? »

Les représentants de l'AGPB s'inquiètent surtout de ne trouver aucune écoute auprès du Gouvernement, en particulier auprès du ministre de l'agriculture. « De toute ma carrière, je n'avais jamais vu cela, se désespère Philippe Pinta. Nos sollicitations pour dialoguer restent sans réponse. La vraie question, c'est de savoir s'il y a un ministre de l'agriculture. A quoi sert-il ? »

Et le représentant de citer le sujet du règlement européen Omnibus. « Nous avons travaillé pendant plus d'un an avec l'ancien Gouvernement pour obtenir au niveau européen un abaissement de 30 à 20 % du seuil de déclenchement des assurances récoltes cofinancées. Et on nous dit désormais que le taux de 30 % sera finalement maintenu, faute de budget. C'est désespérant. »

A l'issue de leur conseil d'administration, les représentants de l'AGPB ont adressé à Stéphane Travert une « motion » pour l'alerter « sur les risques de disparition des entreprises céréalières ». « Le gouvernement doit revenir à la raison et à plus de pragmatisme, les producteurs ne peuvent plus supporter aucune augmentation de charges et contraintes, ni aucune nouvelle distorsion de concurrence nationale et européenne. Il est inacceptable de demander aux céréaliers toujours plus d'efforts sans considération du contexte et de la réalité économique profondément dégradée. »

A lire aussi >> [Conjoncture céréalière - Philippe Pinta, AGPB : « 4 céréaliers sur 10 sans revenu disponible, du jamais vu ! »](#)